



Le Rochvillois



15 juin au 15 août 2020



**Le journal municipal Le Rochvillois fera relâche
au mois de juillet.
La prochaine édition sera en août.
Bonnes vacances à tous!**

Avis publics	Page	2
Résumé de la séance du conseil	Page	3
Médiathèque Élise-Courville	Page	12
FADOQ	Page	13
ITMAV	Page	14
Loisirs	Page	15
AFEAS	Page	17
Maison des jeunes	Page	19
Faucon vous en parle !	Page	21
La Fabrique	Page	22
SARCA	Page	23
Conférence "Comment garder ses poules en bonne santé"	Page	24
Messages	Page	25
MRC des Maskoutains	Page	29
Régie Intermunicipale	Page	31
Cooptel	Page	32
Nos annonceurs	Page	33

AVIS PUBLIC

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE DEMANDES D E DÉROGATION MINEURE

Conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020 - 029 et 2020 - 033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux

Prenez avis que le 6 juillet 2020, à compter de 20 heures, se tiendra une séance du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jude, laquelle se déroulera exceptionnellement à huis clos, et au cours de laquelle les différentes demandes de dérogation mineure ci-après décrites seront prises en considération par le conseil municipal.

Conformément à la loi, toute personne intéressée pourra s'exprimer relativement aux demandes de dérogation mineure. Pour ce faire, nous invitons toute personne intéressée à transmettre des questions, des observations ou des commentaires par écrit en les déposant dans la boîte noire située près de l'entrée située au 940 rue du Centre, et ce, au plus tard le dimanche 5 juillet 2020 ou à l'adresse courriel suivante : munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca, et ce, au plus tard au début de la séance, soit le 6 juillet 2020 à 20 heures.

Si la séance n'est plus tenue à huis clos, il sera également loisible à toute personne intéressée de se présenter à la séance à l'heure et à la date ci-haut mentionnées, au 930 rue du Centre.

Les demandes de dérogation mineure visées par cette procédure spéciale sont les suivantes :

1.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Mme Véronique Richard-Savard et M. Philippe Boulanger
(2020-1)	<i>Numéro de cadastre :</i>	2 708 262
	<i>Adresse civique :</i>	1187, rang Sainte-Rose
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation 2020-1 vise à autoriser l'implantation d'un garage à 1,5 mètre de la ligne latérale de propriété alors que le règlement 434-2006 et ses amendements stipule qu'un bâtiment accessoire doit être implanté à une distance minimale de 2 mètres de toute ligne latérale de propriété.

2.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Mme Édith Beaudoin
(2020-2)	<i>Numéro de cadastre :</i>	6 362 587
	<i>Adresse civique :</i>	819, rue Cusson
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser que la façade d'un bâtiment principal soit orientée vers la cour arrière du terrain, alors que le règlement 434-2006 et ses amendements stipule que la façade de tout bâtiment principal doit être orientée vers la voie de circulation qui passe en frontage du terrain.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la directrice générale au 450-792-3855, poste 8002, pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Nancy Carvalho
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020

Lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2020, le Conseil a modifié le calendrier des séances du conseil pour l'année 2020.

L'article 148 du Code municipal du Québec précise qu'un conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier.

Une séance régulière du conseil municipal de Saint-Jude a été ajoutée **le lundi 6 juillet 2020** et se tiendra conformément aux exigences de l'arrêté ministériel qui sera en vigueur à cette date. Ainsi, soit la séance aura lieu à la salle du conseil du centre communautaire au 930, rue du Centre à **20h00**, ou bien elle sera tenue à huis clos.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 4 mai 2020 à 20h11. Conformément à l'arrêté ministériel du 26 avril 2020, la séance ordinaire se déroule à huis clos et les membres participent par visioconférence.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 et jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux décrétant que « *toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres* »;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence tout en respectant les exigences de l'arrêté ministériel 2020-029 ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos ;
 QUE les membres du conseil et les officiers municipaux acceptent d'y participer par visioconférence ;
 QUE les membres du conseil et les officiers municipaux acceptent que la présente soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Monsieur André Brodeur, CPA auditeur, CA, de la firme LAPLANTE BRODEUR LUSSIER INC. présente le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019. La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les deux rapports dont les grandes lignes sont les suivantes (pour la municipalité de Saint-Jude seulement):

	<u>2019</u>
Revenus:	1 944 197 \$
Dépense:	(1 966 249 \$)
Amortissement inclus dans les dépenses:	427 923 \$
Acquisitions d'immobilisations à même le fonctionnement	(18 539 \$)
Remboursement de la dette long-terme	(87 700 \$)
Remboursement fonds de roulement	(20 615 \$)
Transfert Surplus non affecté aux activités de fonctionnement	
Transfert Surplus affecté aux activités de fonctionnement	16 682 \$
	<u>295 699 \$</u>
Surplus de l'exercice	
Transfert Aux activités d'investissement	(29 164 \$)
Transfert Aux activités de fonctionnement	0 \$
Transfert SA - Réseau routier	(86 923 \$)
Transfert SA - Vidange des boues	(3 500 \$)
Transfert SA - Élections	(4 000 \$)
Transfert SA - Rue Ménard (transfert au SNA)	15 \$
Transfert SA - Infrastructure loisir (transfert au SNA)	2 372 \$
Transfert SA - Pince désincarcération	(2 257 \$)
Transfert SA - Ajustement TEU	(15 093 \$)
	<u>(138 550 \$)</u>
Solde du surplus non affecté au début	339 178 \$
Solde du surplus non affecté à la fin	<u><u>496 327 \$</u></u>

Surplus accumulé affecté

Vidange des boues	41 751 \$
Allocation départ des élus	7 327 \$
Réseau routier	538 684 \$
Élections	7 925 \$
TEU	55 640 \$
Centre communautaire	35 000 \$
Réfection Rang Fleury	100 000 \$
Service sécurité incendie	65 000 \$
Pince de désincarcération	4 477 \$
Entrée du village	14 000 \$
	<u><u>869 804 \$</u></u>

Fonds réservés

Fonds de roulement disponible	163 278 \$
Solde disponible règlement d'emprunt	65 916 \$
	229 194 \$

Revenus reportés

Fonds pour parcs et terrains de jeux	29 927 \$
Revenu de taxes perçues d'avance- TEU	117 502 \$
	147 429 \$

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

Appels des pompiers:

01-04-2020	1334, rue Roy	fumée incommodante pour les voisins	Saint-Jude
12-04-2020	500 chemin grande ligne	Entraide	Saint-Barnabé
20-04-2020	1393, rue Graveline	Feu d'herbes	Saint-Jude

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 524-1-2020 MODIFIANT LES TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉS POUR UNE PARTIE DE L'EXERCICE FINANCIER 2020

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session du 6 avril 2020 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté à la session du 6 avril 2020 et que des copies ont été mises à la disposition du public suite à la tenue de la séance à huis clos;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite se prévaloir des dispositions de l'article 981 du Code municipal du Québec, pour décréter, par résolution, un taux d'intérêt applicable à toute créance impayée;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut décréter qu'elle abolit la pénalité qu'elle avait fixée sur les arrérages de taxes pour le reste de l'année à courir ;

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

ATTENDU QUE le conseil est préoccupé par l'impact économique de cette mesure envers les contribuables ;

ATTENDU QUE le conseil est d'opinion qu'il y a lieu de modifier les taux d'intérêts et pénalités initialement décrétés par le règlement 524-2020 ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil décrète ce qui suit :

PARTIE I DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II. DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

L'article 7 du règlement 524-2020 intitulé « **TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES** »

est abrogé

ARTICLE 3 :

L'article 8 du règlement 524-2020 intitulé « **PÉNALITÉ** » est abrogé

PARTIE III DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DE LA MUNICIPALITÉ – RECONDUCTION DU MANDAT

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'embellissement à l'effet de maintenir en poste Mme Stéphanie Gaudette pour les tâches d'entretien des aménagements paysagers de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se disent satisfaits du travail effectué par Mme Gaudette et qu'ils sont en accord avec la proposition du comité d'embellissement ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2019-12-324, les membres du conseil ont établi la rémunération du personnel applicable pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyé par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale, sur l'avis du comité d'embellissement, à procéder à l'embauche de madame Stéphanie Gaudette comme personne préposée à l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité sur une base de +/-100 heures, selon un horaire variable ;

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 142 «salaire journalier, surnuméraire».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SCHÉMA DE RISQUE INCENDIE – VISITES RÉSIDENIELLES PROGRAMME DE VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE –MRC DES MASKOUTAINS – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le schéma de risques incendie est en vigueur depuis le 14 février 2012;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de ce schéma, les pompiers devront visiter les bâtiments classifiés comme étant à risque faible;

CONSIDÉRANT le manque de disponibilité du personnel pour effectuer ces visites sur le territoire de Saint-Jude et de Saint-Bernard-de-Michaudville;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la MRC des Maskoutains en date du 28 avril 2020 à l'effet d'embaucher une ressource formée pour effectuer les visites de prévention résidentielles;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les visites initialement prévues en 2019 en plus de celles visées en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont conscients qu'une telle aide pourrait soulager la tâche des pompiers;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER le mandat de vérification des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens au tarif de 15\$ par visite effectuée ;

QUE les pompiers de la brigade poursuivent la vérification des constructions neuves.

Le tout sous réserve des directives de la Direction de la santé publique.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 310 «pompiers – frais déplacement, congrès».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – APPEL D'OFFRES PUBLIC – ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un appel d'offres groupé de soumissions, des prix ont été demandés sur le site d'appel d'offres public Se@o pour des travaux de rapiéçage mécanisé d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a été mandatée par les municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville et de La Présentation pour procéder à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumission s'est tenue le 1^{er} mai 2020 à 10h00 en présence des responsables de la Municipalité de Saint-Jude et dont le procès-verbal est remis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité des soumissions reçues selon le devis de la Municipalité de Saint-Jude;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER le contrat de rapiéçage d'asphalte au plus bas soumissionnaire conforme soit à *Vallières Asphalte inc.* pour la somme de 166.71\$ / tonne, taxes incluses, tel que présenté dans son offre de prix pour une quantité d'environ 950 tonnes, réparties de la façon suivante :

- environ 600 tonnes à La Présentation
- environ 250 tonnes à Saint-Jude
- environ 100 tonnes à Saint-Bernard-de-Michaudville

QUE les documents utilisés par la Municipalité de Saint-Jude pour cet appel groupé de soumissions font partie intégrante de la présente résolution pour la partie de la Municipalité de Saint-Jude, et il en est de même de la soumission de l'adjudicataire, *Vallières Asphalte inc.*, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence;

QUE le Conseil municipal autorise les dépenses et le début des travaux s'y rapportant sous la programmation et la surveillance de son inspecteur municipal.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 «entretien des chemins et trottoirs».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CARACTÉRISATION DES RIVES VISANT L'APPLICATION RÈGLEMENTAIRE RELATIVE AU RESPECT DES BANDES RIVERAINES – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont énoncé clairement leur volonté d'appliquer la réglementation quant au respect des bandes riveraines, notamment, mais non limitativement, celles visibles le long des routes;

CONSIDÉRANT QUE depuis les sept (7) dernières années, la Municipalité a multiplié ses efforts pour sensibiliser la population et les propriétaires à l'importance du respect des bandes riveraines;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a commencé à caractériser les bandes riveraines de son territoire par un mandat accordé à M. Patrick Bernard ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a annoncé à nouveau en 2020 sa volonté de faire respecter les bandes riveraines par l'intermédiaire du document accompagnant tous les comptes de taxes ainsi que par la publication d'un extrait de règlement dans le journal municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la personne désignée pour procéder à la caractérisation des rives se doit de posséder des qualifications particulières propres à ce mandat;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par l'entreprise *Bernard et Cie*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER l'offre de service type « clé en main » pour chaque caractérisation au montant de :

- 150.00 \$, taxes en sus., pour les cours d'eau verbalisés,
- 75.00\$, taxes en sus., pour les fossés de chemin,
- 250.00\$, taxes en sus., pour un cours d'eau situé dans un champ,
- 75.00\$ taxes en sus., pour toute autre expertise.

Ce tarif inclut notamment :

- Expertise sur le terrain et mesurage;
- Production d'un rapport complet à la directrice générale;
- Présence au tribunal, lorsque requis.

DE MANDATER M. Patrick Bernard de l'entreprise *Bernard et Cie*, pour procéder à la caractérisation des rives visant l'application réglementaire relative au respect des bandes riveraines 7 jours après le dernier arrosage ;

DE DEMANDER l'identification des propriétaires dont les bandes riveraines se distinguent par leur qualité afin de permettre au conseil municipal de souligner leurs efforts ;

DE NOMMER M. Patrick Bernard inspecteur municipal dans l'exécution de son mandat pour l'application du règlement 496-2013;

DE NOMMER M. Patrick Bernard inspecteur en bâtiment dans l'exécution de son mandat pour les articles visant l'application du règlement d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 526-2020 RELATIF AUX ANIMAUX

ATTENDU QUE les dispositions contenues à la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), plus particulièrement celles contenues à l'article 63 de ladite loi, autorisent toute municipalité à prévoir, dans un règlement, les règles quant à la gestion de tout animal errant ou dangereux ;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, ainsi que la Loi sur la santé et le bien-être animal* nécessite une révision de la réglementation municipale ;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun d'abroger et/ou remplacer tout règlement, résolutions et ordonnances antérieures de ce conseil dans ce domaine notamment le règlement 497-2013;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à la présente séance du 2 mars 2020 et qu'un projet du présent règlement est déposé séance tenante;

ATTENDU QU'avant l'adoption du présent projet de règlement, la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne l'objet de celui-ci ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le projet de règlement intitulé : « Projet de règlement numéro 526-2020 relatif aux animaux »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 434-27-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DISTANCES SÉPARATRICES EN MILIEU AGRICOLE, LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES ET LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA GARDE DE POULES DANS LES ZONES D'INTERDICTION ET LES ZONES SENSIBLES EN CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (RÈGLEMENTS 18-509, 18-515, 18-523 ET 19-537 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-128 DE LA MRC DES MASKOUTAINS).

Avis de motion est donné par Mme la conseillère Annick Corbeil, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 434-27-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006.

L'objet de ce règlement est de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains suite à l'adoption du règlement 18-509 relatif aux nouvelles dispositions concernant les distances séparatrices en milieu agricole, les dispositions relatives à la garde de poules dans les zones sensibles et les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec les activités minières.

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-27-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DISTANCES SÉPARATRICES EN MILIEU AGRICOLE, LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES ET LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA GARDE DE POULES DANS LES ZONES D'INTERDICTION ET LES ZONES SENSIBLES EN CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (RÈGLEMENTS 18-509, 18-515, 18-523 ET 19-537 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-128 DE LA MRC DES MASKOUTAINS).

CONSIDÉRANT que la municipalité doit intégrer à la réglementation en vigueur de nouvelles dispositions concernant les distances séparatrices sur son territoire;

CONSIDÉRANT que des changements ont été apportés aux orientations gouvernementales concernant les territoires incompatibles à l'activité minière;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude désire autoriser la garde de poules dans les zones 501, 502, 503, 504 et 515 (zones d'interdiction et zones sensibles identifiées au sar de la MRC des Maskoutains

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Maskoutains est entré en vigueur le 18 septembre 2003;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude doit se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains dans un principe de concordance;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT que, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte le projet de règlement intitulé « Projet de règlement numéro 434-27-2020 modifiant le règlement no. 434-2006 intitulé règlement de zonage, afin de modifier les dispositions relatives aux distances séparatrices en milieu agricole, les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec les activités minières et les dispositions relatives à la garde de poules dans les zones d'interdiction et les zones sensibles en concordance au schéma d'aménagement révisé (règlements 18-509, 18-515, 18-523 et 19-537 modifiant le règlement 03-128 de la MRC des Maskoutains) »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 433-6-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 433-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES EN CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (RÈGLEMENT 18-515 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-128 DE LA MRC DES MASKOUTAINS).

Avis de motion est donné par Mme la conseillère Annick Corbeil qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 433-6-2020 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 433-6-2006.

L'objet de ce règlement est de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains suite à l'adoption du règlement 18-515 relatif aux nouvelles dispositions concernant les territoires incompatibles avec les activités minières.

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 433-6-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 433-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC LES

ACTIVITÉS MINIÈRES EN CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT REVISÉ (RÈGLEMENT 18-515 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-128 DE LA MRC DES MASKOUTAINS)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté son plan d'urbanisme afin de définir les affectations du sol, les orientations d'aménagement ainsi que le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport;
CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;
CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées aux orientations gouvernementales concernant les territoires incompatibles à l'activité minière;
CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains se doit d'intégrer au schéma d'aménagement et de développement tous changements apportés aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme selon le principe de concordance;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude doit intégrer à sa réglementation en vigueur les dispositions concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière dans un principe de concordance;
CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 mai 2020;
CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte le projet de règlement intitulé « Projet de règlement numéro 433-6-2020 modifiant le règlement no. 433-2006 intitulé règlement du plan d'urbanisme, afin de modifier les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec les activités minières en concordance au schéma d'aménagement révisé (règlement 18-515 modifiant le règlement 03-128 de la MRC des Maskoutains) »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 437-10-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 437-2006, INTITULÉ RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DISTANCES SÉPARATRICES EN MILIEU AGRICOLE, LES DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LES TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES GLISSEMENTS DE TERRAIN ET LES DISPOSITIONS SUR LA GARDE DE POULES DANS LES ZONES 501, 502, 503, 504 ET 515 (ZONES D'INTERDICTION ET ZONES SENSIBLES IDENTIFIÉES AU SAR DE LA MRC DES MASKOUTAINS) » EN CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT REVISÉ (RÈGLEMENTS 18-509 ET 18-523 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-128 DE LA MRC DES MASKOUTAINS).

Avis de motion est donné par Mme la conseillère Annick Corbeil, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 437-10-2020 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 437-2006.

L'objet de ce règlement est de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains suite à l'adoption du règlement 18-509 relatif aux nouvelles dispositions concernant les distances séparatrices en milieu agricole.

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 437-10-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 437-2006, INTITULÉ RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DISTANCES SÉPARATRICES EN MILIEU AGRICOLE, LES DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LES TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES GLISSEMENTS DE TERRAIN ET LES DISPOSITIONS SUR LA GARDE DE POULES DANS LES ZONES 501, 502, 503, 504 ET 515 (ZONES D'INTERDICTION ET ZONES SENSIBLES IDENTIFIÉES AU SAR DE LA MRC DES MASKOUTAINS) » EN CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT REVISÉ (RÈGLEMENTS 18-509 ET 18-523 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-128 DE LA MRC DES MASKOUTAINS).

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Maskoutains est entré en vigueur le 18 septembre 2003;
CONSIDÉRANT QUE les normes et dispositions sur les distances séparatrices en zone agricole se doivent d'être appliquées en tout temps sur le territoire de la municipalité de Saint-Jude;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude doit adopter ces normes et dispositions selon le principe de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Maskoutains;
CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude désire autoriser la garde de poules dans les zones 501, 502, 503, 504 et 515 (zones d'interdiction et zones sensibles identifiées au sar de la MRC des Maskoutains)
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de permis et certificats afin de gérer l'aménagement de son territoire;
CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;
CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance du 4 mai 2020;
CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le projet de règlement intitulé : « Projet de règlement numéro 437-10-2020 modifiant le règlement no. 437-2006, intitulé règlement de permis et certificats afin de modifier les dispositions relatives aux distances séparatrices en milieu agricole, les dispositions en lien avec les travaux de protection contre les glissements de terrain et les dispositions sur la garde de poules dans les zones 501, 502, 503, 504 et 515 (zones d'interdiction et zones sensibles identifiées au sar de la MRC des Maskoutains » en concordance au schéma d'aménagement révisé (règlements 18-509 et 18-523 modifiant le règlement 03-128 de la MRC des Maskoutains). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 434-28-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITONS CONCERNANT LES TYPOLOGIES ET LES CLASSES D'USAGES AUTORISÉES DANS LA ZONE 109-ZP

Avis de motion est donné par Mme la conseillère Annick Corbeil qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 434-28-2020 modifiant le règlement de zonage 434-2006.

L'objet de ce règlement est d'ajouter des dispositions concernant les typologies et les classes d'usages autorisées dans la zone 109-zp en modifiant la grille des usages principaux et des normes.

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-28-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITONS CONCERNANT LES TYPOLOGIES ET LES CLASSES D'USAGES AUTORISÉES DANS LA ZONE 109-ZP

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude a adopté le règlement de zonage numéro 434-2006 afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une Municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no 512-2017 est actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT que le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no 512-2017 autorise certaines classes d'usages dans la zone 109-ZP, mais que ces classes d'usages ne sont pas autorisées dans les grilles d'usage et de spécification du règlement de zonage 434-2006;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des dispositions du présent règlement sont soumises à l'approbation par les personnes habiles à voter concernées et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement intitulé : « Premier projet de règlement numéro 434-28-2020 modifiant le règlement no. 434-2006 intitulé règlement de zonage, afin d'ajouter des dispositions concernant les typologies et les classes d'usages autorisées dans la zone 109-ZP »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-29-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA GARDE DE POULES DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION.

Avis de motion est donné par Mme la conseillère Annick Corbeil qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 434-29-2020 modifiant le règlement de zonage 434-2006.

L'objet de ce règlement est d'ajouter des dispositions afin de permettre la garde de poules dans le périmètre d'urbanisation.

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-29-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA GARDE DE POULES DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite autoriser la garde de poules en milieu urbain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tiendra une consultation écrite afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des dispositions du présent règlement sont soumises à l'approbation par les personnes habiles à voter concernées et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020;
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement intitulé : « Premier projet de règlement numéro 434-29-2020 modifiant le règlement no. 434-2006 intitulé règlement de zonage, afin d'ajouter des dispositions relatives à la garde de poules dans le périmètre d'urbanisation »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉSIGNATION D'UN PROJET PRIORITAIRE AFIN DE TENIR UNE CONSULTATION ÉCRITE EN REMPLACEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR LE RÈGLEMENT 434-29-2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut désigner un projet prioritaire, par un vote à la majorité des deux tiers, et ainsi remplacer le processus habituel de consultation ou d'enregistrement des personnes habiles à voter par une consultation écrite;

Considérant que cette consultation remplace la procédure référendaire et aucun registre n'est alors ouvert;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun de déclarer l'adoption du règlement 434-29-2020 prioritaire afin de permettre à ses citoyens résidents dans le périmètre urbain de posséder des poules, et donc de s'assurer une autonomie alimentaire dans un contexte d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE lorsque l'avis d'état d'urgence sanitaire sera levé, nous risquons d'avoir dépassé la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

DE DÉSIGNER le projet d'adoption du règlement 434-29-2020 comme étant un projet prioritaire.

DE REMPLACER la tenue du registre référendaire imposé par la loi par une consultation écrite, et ce, tel que permis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) suivant l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020.

Un avis public préalable de 15 jours devra être publié le tout tel qu'exigé par le MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ST-JUDE - DEMANDE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20200423-04 du comité des Loisirs en date du 23 avril 2020 à l'effet de demander à la Municipalité d'accorder le montant de 3 500\$ initialement prévu pour les feux d'artifice de la fête Nationale, ce qui permettrait l'organisation d'une activité de remplacement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la demande du comité des Loisirs St-Jude et d'accorder la somme de 3 500.00\$ à l'organisme, à la condition que cette somme soit utilisée pour l'organisation d'une activité dans le cadre de la fête nationale de l'année 2020 ou 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Veillez prendre note que la version complète des procès-verbaux est accessible à tous sur le site internet de la municipalité au www.saintjude.qc.ca sous la rubrique Conseil municipal ou en version papier au bureau municipal, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 00.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu lundi 6 juillet 2020 à 20h00.





Médiathèque Elise-Courville



VISITEZ NOTRE CATALOGUE VIRTUEL
Voici l'adresse électronique pour le site de la
bibliothèque <http://bec.daphnis.opalsinfo.net>

*Remplissez notre sondage et courez la
chance de gagner un prix!!!*

**NOUS SOMMES TRÈS HEUREUX DE VOUS ANNONCER LA
RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE LE 15 JUIN 2020**
**** Aucun frais de retard ne seront appliqués ****

*Afin de respecter les consignes gouvernementales, voici les changements
que nous avons dû effectuer...*

- 1) *Il y aura un nouvel horaire temporaire afin de respecter les disponibilités de nos bénévoles.*
- 2) *Le lavage des mains est obligatoire et port du masque fortement suggéré.*
- 3) *Aucune circulation ne sera permise dans la bibliothèque, à l'exception de l'aire du comptoir de services.*
- 4) *Une personne ou famille à la fois dans la bibliothèque.*
- 5) *Il n'y aura aucun contact avec les livres que vous rapportez, ils seront mis sur un chariot en attendant la désinfection afin d'être remis sur les étagères.*
- 6) *Nous vous suggérons fortement de faire vos réservations de livres ou films par:*
 - *téléphone : 450 792-3855 poste 8005*
 - *site internet: <http://bec.daphnis.opalsinfo.net>*
 - *courriel : bibio-st-jude@hotmail.com*
- 7) *Vous pouvez aussi rapporter vos livres à la municipalité.*
- 8) *Vous pouvez aussi venir chercher un guide d'utilisation pour notre site internet préparé à votre intention.*

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		15h00 à 17h00			
19h00 à 20h00		19h00 à 20h00			

Les bénévoles ont bien hâte de vous revoir!!

Bonjour,

Toutes les activités du club sont reportées. À mesure que la situation évoluera, nous vous tiendrons au courant des actions prises par le club Âge d'Or Saint-Jude.

Nous tenons à vous remercier de la confiance que vous nous accordez.

Nous vous souhaitons un bel été!

Le conseil d'administration



Prendre note :

Pour tous les renouvellements des cartes de membres du club de Saint-Jude. Vous recevrez par courrier une lettre, en provenance de la FADOQ provinciale.

Pour de nouvelles adhésions, vous pouvez toujours me rejoindre:

Jacynthe 450-250-2485 poste 294. Courriel info@agedorstjude.com

Par la poste: 930, rue du Centre, Saint-Jude, QC, J0H 1P0

LA BIEN TRAITANCE,
C'EST SI SIMPLE



15 JUIN

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES

Concertation maskoutaine des organismes pour les aînés

Credit : Sylvie Tétreault

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES

La Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés a été créée en 2002. Elle vise à développer une vision globale des services et des réalités des aînés sur le territoire de la MRC des Maskoutains, à sensibiliser le milieu aux besoins des aînés et à intervenir sur les déterminants sociaux liés à la santé et au bien-être des aînés.

Chaque année, le 15 juin souligne la **Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées**. Elle prend tout son sens avec la pandémie du COVID-19 faisant des ravages humanitaires parmi ces personnes qui n'ont jamais été aussi vulnérables. La maltraitance est une question de santé publique et de droits de la personne.

En complément, il existe la **Ligne Aide Abus Aînés** (www.aideabusaines.ca). Il s'agit d'une ligne téléphonique (1-888-489-2287) confidentielle d'écoute et de référence spécialisée en matière de maltraitance envers les personnes âgées, à leurs proches, ainsi qu'à toute autre personne (population, intervenants et professionnels) préoccupée par une situation dans laquelle une personne âgée semble subir de la maltraitance (exploitation financière, violence psychologique, négligence causée par une absence d'action appropriée, etc.).

En tant qu'organismes, citoyennes et citoyens, nous avons une responsabilité envers les aînés qui nous entourent, surtout en ces temps de pandémie. Nous vous invitons à faire des actions de bienveillance, d'être vigilant et à l'écoute de nos aînés pour s'assurer qu'ils soient supportés dans leur quotidien. Nous devons voir ces actions citoyennes comme mesure de protection envers nos aînés.

*Soyons les personnes pouvant faire la différence pour contrer la maltraitance.
La bienveillance, c'est si simple.*

Les membres de la Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés :

- ACEF Montérégie-Est
- AFEAS Richelieu-Yamaska
- Aide Pédagogique aux Adultes et aux Jeunes (APAJ)
- Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) Richelieu-Yamaska
- Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) Montérégie
- CISSS Montérégie-Est (soutien à domicile)
- Contact Richelieu-Yamaska
- Comité des usagers Richelieu-Yamaska
- Comité Logemen' Mêle
- FADOQ – Région Richelieu-Yamaska
- ITMAV – Montérégie Est (Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité)-Travailleuse de Milieu
- Jeunes Adultes Gai-e-s (JAG) Organisme LGBT+
- La coopérative aux p'tits soins
- Le Phare Saint-Hyacinthe et régions
- Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OHMA)
- Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains
- Regroupement Maskoutain des Utilisateurs du Transport Adapté (RMUTA)
- Trait d'union Montérégien (TUM)
- Ville de St-Hyacinthe-service des loisirs



La situation du COVID-19 vous inquiète,
je suis là pour **vous** écouter, pour vous rassurer.
N'hésitez pas, communiquez avec moi.

Carole Guévin, Travailleuse de milieu dans votre communauté.

[450 418-7009](tel:4504187009) poste [2912](tel:2912)

cguevin@itmav.com





ANNULATION DU CAMP DE JOUR AUX QUATRE-VENTS

C'est avec regret que le comité du camp de jour intermunicipal a pris la décision difficile d'annuler le camp de jour 2020.

La Fête nationale du Québec à Saint-Jude

Parade Kiro le Clown

Le comité de la St-Jean-Baptiste, en collaboration avec Mme Valérie Bernard, est fier de vous inviter à sortir de votre maison pour voir la parade de Kiro le Clown à Saint-Jude !

Samedi 20 juin
13h30 à 16h00

Le trajet de la parade sera annoncé sous peu.

Des places de stationnement seront disponibles pour les citoyens qui ne sont pas au village.



Concours St-Jean 2020

Décore ta maison ; décore ton village ! Montre-nous ta fierté d'être Rochvillois. Pour participer :

- S'inscrire auprès du coordonnateur des loisirs avant le 22 juin
- Décore ta maison aux couleurs du Québec
- Envoie-nous une photo des décorations au sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca

Plus de **400\$** en prix à gagner !



Pour l'occasion, les drapeaux carillons sont en vente à 50% de rabais au bureau municipal





GARDIENS ET GARDIENNES RECHERCHÉS



Tu as 12 ans et plus et tu aimerais travailler auprès des jeunes cet été ?

Nous recherchons actuellement des gardiens et gardiennes afin de créer un répertoire téléphonique à la disposition des familles ayant besoin d'un service de garde pour l'été 2020.

Exigences :

Cours de gardien averti réussi OU être disponible à suivre une formation de secourisme certifié avec possibilité de remboursement des frais en cas de réussite

Spécifications :

Chaque gardien(enne) recevra une trousse d'activités afin de les aider dans l'animation de leurs jeunes.

Salaire : à la discrétion des familles

Intéressé (e)s?

Envoie-nous tes informations à l'adresse courriel suivante :
sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca **avant le vendredi 12 juin.**



Le travail invisible, ça compte!

Selon l'Afeas, le travail invisible non rémunéré comprend le travail au foyer accompli au sein de la famille et le bénévolat réalisé dans la communauté, quel que soit le statut de la personne (au foyer, aux études, en recherche d'emploi, retraitée ou travailleuse).

Ce travail ne se limite pas à la résidence familiale, mais s'étend à l'ensemble des endroits où il s'accomplit : dans le quartier, à l'école, au parc, au centre commercial, à l'épicerie ou à la pharmacie, au restaurant, au centre communautaire ou à la bibliothèque.

Par ailleurs, l'Afeas caractérise le travail invisible par deux aspects. D'abord, il y a l'aspect privé qui englobe la production domestique de biens et de services entre personnes autonomes : entretien du foyer ou des vêtements, confection des repas, courses etc.

Il y a l'aspect social qui comprend d'une part, le rôle parental auprès des enfants (les éduquer, voir à leur entretien et à leur santé, en prendre soin au quotidien, faire le suivi des travaux scolaires, etc.) et, d'autre part, le rôle d'aidant.e auprès d'adultes non autonomes de façon temporaire ou permanente.

En 1968, dans un mémoire déposé à la Commission Bird, l'Afeas introduit le principe du travail invisible dans les discussions. Pour l'association, il s'agit de mieux expliquer le rôle vital des femmes et l'importance de soutenir leur pleine intégration sociale et économique à tous les niveaux.

Au fil des ans, l'Afeas a remporté plusieurs victoires.

- De 1974 à 1980, sa recherche-action sur les femmes collaboratrices dans l'entreprise familiale mène à l'obtention de mesures légales et fiscales permettant à ces femmes d'être des employées rémunérées de l'entreprise, avec les avantages sociaux et financiers que cela comporte.
- En 1989, ses revendications mènent à l'adoption de la Loi sur le patrimoine familial, reconnaissant de façon tangible la valeur économique du travail invisible effectué au foyer par les femmes.
- En 1997, la Politique familiale québécoise crée un réseau de centres de la petite enfance subventionnés par l'État et une allocation de soutien aux enfants.
- Le 1^{er} janvier 2006, un régime d'assurance parentale, troisième volet de la politique, voit enfin le jour.
- Enfin, en 2004, la mise en place de prestations fédérales de compassion appuie le travail des aidantes lorsqu'un membre de la famille est en fin de vie. Cette aide minimale est peu utilisée à l'époque, les familles et les médecins hésitant à déclarer la personne en fin de vie dans les six prochains mois. Depuis, plusieurs paramètres liés à ces prestations ont été bonifiés.

Historiquement, le mouvement féministe, dans son ensemble, n'a pas pris en main le dossier du travail invisible. Après la bataille du droit de vote, l'urgence était l'éducation et l'indépendance financière, donc l'accès au marché du travail rémunéré et à une éducation de qualité. Mis à part durant les années 1970-1980, où le travail des femmes à la maison était un thème important dans les publications féministes, cet enjeu primordial a été mis à l'écart, sauf à l'Afeas. Pourquoi ? Peut-être que plusieurs femmes ne percevaient pas ces tâches au sein de la famille comme un travail mais comme leur rôle de mère et d'aidante. Ce faisant, elles avaient de la difficulté à voir que ce travail jouait un rôle tant familial que social et économique. Pourtant, selon l'Afeas, une société ne peut se développer adéquatement sans les soins aux enfants et aux personnes en perte d'autonomie. Ne pas le reconnaître a des conséquences majeures sur l'égalité de fait entre les femmes et les hommes, tout comme sur la sécurité économique et la santé physique et mentale des femmes.

Informations tirées du texte écrit par Madame Hélène Cornellier dans le livre
« Travail invisible : portraits d'une lutte féministe inachevée » dont les auteures sont
Camille Robert et Louise Toupin.
Par Yolande Dumont

La Source volume 53 no 5
2019-2020
Mars-Avril

Menu à préparer chaque matin

2 décilitres de patience,
1 tasse de bonté,
4 cuillères de bonne volonté,
1 pincée d'espoir,
1 dose de bonne foi,
Ajoutez
2 poignées de tolérance,
1 paquet de prudence
et quelques brins de sympathie,
1 poignée d'humilité,
et 1 grande mesure
de bonne humeur
assaisonnée de beaucoup de bon sens.
Laissez mijoter
et vous obtiendrez
UNE BONNE JOURNÉE !

<http://www.lespasseurs.com/menu.htm>

La Source volume 53 no 3
2019-2020
Décembre

SPÉCIAL EN LIGNE, sur les réseaux sociaux!

Nouvel horaire

Juin

DIMANCHE 13H À 17H	MARDI 18H30 À 21H30	MERCREDI 16H À 19H	Jeudi 15H à 18H	VENDREDI 16H30 À 21H30
Donjon - Dragon	Activité libre ou planifiée	Activité libre ou planifiée	Scolaire	Activité planifiée

Viens nous rejoindre sur les réseaux sociaux, on est là pour toi!!!

Twitch: <https://www.twitch.tv/onmyflyinggiraffe>

Facebook: <https://www.facebook.com/Maison-des-Jeunes-des-Quatre-Vents-196375134223/>

Discord: <https://discord.gg/C4SmaXT>

La MDJ se refait une beauté, surveille notre réouverture sous peu !

Conférence CINÉ-PARC sur le mur extérieur de la MDJ 17 et 18 juin en collaboration de la fédération de la famille.

Apportez vos chaises!

ANXIÉTÉ ET TROUBLES ANXIEUX : UNE DIFFICULTÉ SURMONTABLE

Date : 17 juin 2020

Heure : 19 h 00

VIDÉOCONFÉRENCE GRATUITE

CONFÉRENCIÈRE : Dr Nadia

À propos de la conférencière :

Au-delà de l'émission Dre Nadia, psychologue à domicile (Canal Vie), qui lui a valu la confiance du public et la reconnaissance de ses pairs, Nadia Gagnier a un parcours qui permet aux parents de croire que leurs enfants et adolescents sont entre bonnes mains!

Détentrice d'un doctorat en psychologie, spécialisé en psychologie de l'éducation, elle a également fait des études post-doctorales au cours desquelles elle a participé au développement d'un programme de prévention de l'anxiété chez les enfants. En plus d'avoir une expérience clinique riche et diversifiée, elle participe à la formation de futurs psychologues en enseignant la psychologie clinique à l'UQAM. Elle agit régulièrement à titre de formatrice auprès des professionnels de l'éducation et de la santé. Nadia Gagnier est également une auteure à succès. Enfin, depuis quelques années, elle parcourt le Québec en donnant des conférences sur différents sujets.

C'est avec douceur, humour et rigueur scientifique qu'elle vulgarise la psychologie... pour le bien de tous !

Où : Plateforme de diffusion « Zoom » Nous vous enverrons un lien pour assister à cette conférence.

Quand : Le mercredi 17 juin, à 19h00



18 juin 19h pour les ADOS

Pas de panique... on respire par le nez!

Ateliers d'entraînement à la gestion du stress et de l'anxiété pour les jeunes

Par Nadia Gagnier, Ph.D.

Synopsis pour les jeunes :

Est-ce qu'il t'arrive de te sentir stressé? Anxieux? Terrifié?

Est-ce que tu te demandes comment tes amis « zen » font pour conserver leur calme?

Aimerais-tu apprendre des trucs afin de savoir comment mieux réagir au stress?

Participe aux ateliers *Pas de panique... on respire par le nez!* de la psychologue Dre Nadia. Tu y feras l'acquisition d'une foule d'outils qui t'aideront à ce que ce soit toi qui maîtrise ton stress, plutôt que l'inverse!

1426, rue Saint-Pierre, Saint-Jude
450-250-2488



Nous avons un emploi pour toi!

Tu cherches un travail d'été et tu aimerais avoir un salaire?
C'est le temps de donner ton nom pour la cueillette des fraises.
Inscris-toi avec tes ami(e)s à la **FERME GADBOIS DE SAINT-BARNABÉ-SUD**.
Tu pourras travailler à ton rythme dans une ambiance amicale.

- **La saison débute vers la mi-juin et se termine en mi-juillet**
- **Nous t'offrons un milieu agréable**
- **Les responsables des cueilleurs sont respectueux et motivants**
- **L'âge requis est de 12 ans et plus**

JOINS-TOI À L'ÉQUIPE
EN T'INSCRIVANT AU



PAR TÉLÉPHONE

www.fermegadbois.com

450 792-5112



889, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud
Par la route 235 Nord, à 5 minutes de Saint-Hyacinthe

Où vont les oiseaux de proie après une remise en liberté à *Chouette à voir!* ?

Guy Fitzgerald

Vous avez peut-être déjà assisté à la remise en liberté d'un oiseau de proie réhabilité à *Chouette à voir!* ou vu un reportage sur le sujet dans un journal ou à la télévision? Ou encore vous avez suivi récemment une remise en liberté par une vidéo en direct sur la page Facebook de l'UQROP? Cette activité sur les médias sociaux est très populaire; il arrive que la publication atteigne près de 20 000 personnes. Les gens me posent souvent la question « mais si vous relâchez toujours vos oiseaux à Saint-Jude, on finira par en avoir trop dans les parages? ».

La beauté de la chose c'est que les oiseaux volent! Nous identifions les oiseaux avec une bague à la patte. Le numéro de cette bague est unique en Amérique du Nord. Si l'oiseau est capturé à nouveau, je reçois un message de Washington grâce à cette bague. Nous avons déjà remis en liberté une crécerelle d'Amérique à *Chouette à voir!* pour la savoir capturée à nouveau à Québec quelques jours après. Ces derniers mois, nous avons reçu la collaboration du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de munir 3 pygargues à tête blanche et 2 aigles royaux réhabilités d'un émetteur satellite. Nous avons pu suivre les déplacements de ces oiseaux après leur remise en liberté. Eh bien croyez-le ou non un pygargue s'est retrouvé au nord du Lac-Saint-Jean quelques jours après son envol à *Chouette à voir!*. Un aigle royal quant à lui est maintenant rendu au Labrador.



Au moment d'écrire ces lignes, nous ne savons pas encore si nous pourrions ouvrir *Chouette à voir!* aux visiteurs pendant l'été. Mais nous avons bon espoir que nous arriverons à adapter le site afin d'ouvrir au public tout en respectant les directives de la Santé publique concernant la pandémie de Covid-19. En espérant que vous viendrez nous voir!



La chouette question autour de...

Réponse à :

«Comment font les vautours pour ne pas tomber malades en mangeant des animaux morts, même si la cause de la mort était une maladie?»

Le système digestif de ces oiseaux est adapté à détruire la plupart des micro-organismes par les sucs gastriques très acides et par une microflore très spécifique.

Nouvelle question : Comment font les balbuzards pêcheurs pour ne pas échapper leur poisson en s'envolant avec?



La Fabrique

Sans le confinement, le 18 avril au souper paroissial de St-Louis, nous aurions souligné les 25 ans d'implication de M . Jean Trempe jr comme président de l'Assemblée de Fabrique de la Paroisse de St-Louis. Aux messes d'avril, nous aurions célébré les 65 ans d'implication de M . René Bourgault aux chorales paroissiales. Félicitations à ces personnes. Gérard Saint-Pierre, ptre

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-JUDE

La continuité ...dans le changement !

Un titre évocateur dans le contexte et l'époque que nous vivons.

En effet, des changements majeurs sont à l'horizon puisque les paroisses de l'Unité des Quatre-Vents seront regroupées à compter de 1^{er} août à celles de La Présentation, Saint-Denis et Saint-Charles. Dans les sept paroisses, notre nouveau prêtre-curé sera Monsieur l'Abbé Pierre Cordeau et sera assisté par Monsieur l'Abbé Yves Bélisle.

Monsieur Cordeau résidera à La Présentation et Monsieur Bélisle résidera à Ste-Madeleine.

Au service depuis six ans, des paroisses de Saint-Barnabé, Saint-Bernard, Saint-Jude et Saint-Louis, Monsieur l'Abbé Gérard Saint-Pierre quittera l'Unité des Quatre-Vents et retournera auprès des communautés de Saint-Jean-Baptiste de Rouville et Sainte-Madeleine. Monsieur Saint-Pierre s'est vu confier aussi la responsabilité de la pastorale dans les résidences pour aînés de St-Hilaire et Beloeil.

Nous remercions et nous reconnaissons le travail remarquable effectué par Monsieur Saint-Pierre au cours des six dernières années et nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions. Nous garderons le souvenir d'un prêtre-curé désireux du bon fonctionnement de nos paroisses et d'une rigueur administrative hors du commun. Il était avant tout, un homme proche des personnes vulnérables, des malades et des paroissien(nes) sollicitant des besoins particuliers.

NOUVEAUX DÉFIS

Suite à ces changements combinés à la COVID-19, des défis majeurs nous attendent. Serons-nous au rendez-vous et prêts à les relever ensemble ?

René Bourgault, président

LA FORMATION À DISTANCE



La formation à distance est vraiment le sujet de l'heure présentement au niveau de l'éducation. En effet, une des solutions pour les études et le travail pendant ce confinement est la formation à distance ou le télétravail. Cette forme d'étude n'est pas nouvelle et s'est beaucoup améliorée et diversifiée au cours des dernières années.

En effet, il est possible de poursuivre ses études secondaires à distance et d'obtenir son diplôme d'études secondaires (DES). Le Centre de formation des Maskoutains offre cette forme d'enseignement à tous les niveaux du secondaires 1 à 5 et dans la majorité des matières scolaires.

Il est également possible d'étudier en formation professionnelle à distance dans certains programmes et d'obtenir un diplôme d'études professionnelles. Beaucoup de cégep et d'universités offrent aussi des formations diversifiées à distance afin de répondre aux besoins et réalités des adultes, parents et travailleurs d'aujourd'hui.

Toutefois, il ne faut pas négliger le fait que ce type d'études demande temps, effort, travail et motivation afin d'avancer et atteindre ses objectifs. Voici quelques conseils afin que votre projet devienne un succès. Fixez-vous des objectifs clairs et réalistes pour la journée, la semaine et le mois. N'hésitez pas à consulter votre enseignant par courriel ou téléphone, il saura vous guider, vous accompagner et vous motiver. Gardez toujours en tête votre objectif lorsque ce sera plus difficile ou si vous vivez des échecs.

Vous vous questionnez sur les différentes formations offertes à distance selon vos intérêts et compétences ou vous aimeriez avoir de l'information sur les modalités d'inscriptions?

SARCA Mobile peut vous accompagner, présentement à distance, dans cette nouvelle aventure de formation. Vous pouvez communiquer avec moi par courriel, téléphone ou via le réseau social Facebook.

Audrey Gatineau,
Conseillère en information scolaire et professionnelle
450 773-8401, poste 6731
audrey.gatineau@cssh.qc.ca

 Audrey Gatineau Pro

1er juin 2020
La Régie d'aqueduc Richelieu
Centre nous informe que
l'interdiction d'arrosage est levée.



**LEVÉE DE
L'INTERDICTION
D'ARROSAGE**

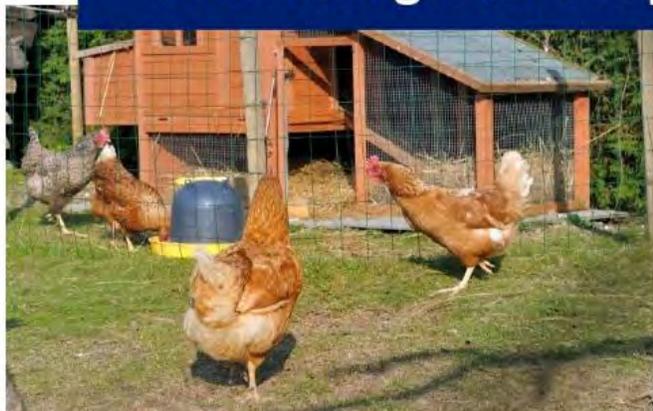


Messages

**Offert par la municipalité de Saint-Jude.
Suivez un webinaire gratuitement dans le
confort de votre maison**



Comment garder ses poules en bonne santé!



Présenté par le Domaine Coquelicots

Le 18 juin 2020 à 19h00

Communiquez avec le bureau municipal au 450 792-3855 poste 8001 ou par courriel au adminstjude@mrcmaskoutains.qc.ca pour faire votre inscription. Vous devez être résident de Saint-Jude. Suivez la page Facebook de la municipalité pour plus de détails!



Messages

BIENVENUE AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS!



La municipalité est heureuse de vous souhaiter la bienvenue dans votre belle municipalité; un territoire riche en histoire, en paysages et en possibilités. C'est probablement ce qui vous a attiré au premier coup d'œil. Nous sommes fiers de vous compter maintenant parmi nous!

Dans le but de faciliter votre arrivée à Saint-Jude, nous avons préparé une **petite trousse de bienvenue** qui a été conçue spécialement pour vous où sont regroupées la plupart des informations pertinentes allant du plan de la municipalité jusqu'à l'horaire des collectes de matières résiduelles. Cela vous permettra sans doute de vous familiariser

plus facilement avec votre nouvel environnement.

Habituellement, Madame Sylvie Beauregard, une bénévoles, irait vous rencontrer pour vous remettre la petite trousse de bienvenue. Dans le contexte actuel, Madame Beauregard pourrait laisser la pochette d'information à votre porte. Il est préférable de téléphoner au bureau municipal afin de nous donner votre numéro de téléphone, car c'est une information que nous ne possédons pas.

Impliquez-vous!

S'impliquer dans sa municipalité est un gage de réussite dans l'amélioration de la qualité de vie de tous, mais aussi un moyen de connaître et d'établir de bons rapports avec son voisinage. C'est également une façon de dynamiser son milieu en contribuant à la réussite d'activités.

Contactez le bureau municipal au (450) 792-3855 poste 8001 afin de donner votre nom ou pour tout simplement vous informer.

VOUS AVEZ TROUVÉ UN CHIEN ERRANT OU BLESSÉ?

Vous devez téléphoner la SpaD au 1-855- 472-5700.

Dans le cas des chiens errants, la SpaD garde l'animal pour une période pouvant aller jusqu'à 5 jours pour tenter de retrouver son propriétaire. Par la suite, elle place l'animal en adoption. Pour les animaux blessés, elle assure des soins dans la mesure du possible, sauf pour les cas de blessures sévères qui exigent d'être vue par nos vétérinaires.



Tous les citoyens peuvent signaler une situation où un animal semble négligé ou maltraité par téléphone au 1-855-472-5700 ou par courriel à : enquetes@spad.ca

En dehors des heures d'ouverture, vous devez communiquer avec votre service de police qui veillera à transmettre l'appel à la SpaD. Le patrouilleur de garde de la SPA Drummond entrera en communication avec vous rapidement.

Il est possible d'adopter des animaux ou de faire un don. Visitez le site internet: www.spad.ca pour plus d'informations.



Messages

CALENDRIER 2020

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	^O 3	^O 4	5	6
7	8	9	^R 10	^O 11	12	13
14	15	16	^O 17	^O 18	19	20
21	22	23	^R 24	^O 25	26	27
28	29	30				

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
			^O 1	^O 2	3	4
5	6	7	^R 8	^O 9	10	11
12	13	14	^O 15	^O 16	17	18
19	20	21	^R 22	^O 23	24	25
26	27	28	^O 29	^O 30	31	

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	^R 5	^O 6	7	8
9	10	11	^O 12	^O 13	14	15
16	17	18	^R 19	^O 20	21	22
²³ 30	²⁴ 31	25	^O 26	^O 27	28	29

L'HERBE À POUX

Jun Juillet Août

Début des allergies au pollen

Ça s'arrache !

Québec



Messages

DEMANDE DE PERMIS

Le volume de demande de permis est très élevé en ce moment, malgré la situation particulière engendrée par le coronavirus. Tous les efforts sont mis afin qu'ils soient délivrés dans les meilleurs délais. Le délai maximal de délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation est de 30 jours.

Les demandes complètes doivent être acheminées par courriel et celles-ci sont traitées par ordre d'arrivée. Une demande complète comprend :

- Un formulaire complété;
- Les documents requis pour la demande de permis (croquis, plan d'implantation, etc.);
- Le tout acheminé par courriel à l'adresse inspecteurstjude@mrcmaskoutains.qc.ca
- Le paiement de la demande doit se faire via votre institution financière, par chèque par envoi postal, ou par dépôt d'un chèque dans la boîte prévue à cet effet à droite de la porte d'entrée du bureau municipal. Le chèque doit être libellé au nom de la Municipalité de Saint-Jude. Aucun paiement comptant, par carte de crédit ou débit ne sera accepté;
- **Pour les personnes n'ayant pas accès à un courriel, les documents peuvent aussi être déposés dans la chute de courrier au bureau municipal.**
- Le délai maximal prévu pour l'émission de tout permis est de 30 jours selon la réglementation en vigueur. N'attendez pas à la dernière minute!

Même si les bureaux administratifs sont toujours fermés à la population, nous mettons tout en œuvre afin d'optimiser le processus de réponse aux demandes de permis.

Merci de votre compréhension!



Nous avons eu dernièrement des commentaires que sur le territoire de la municipalité, beaucoup de chats se promènent librement sur les terrains privés des citoyens. Nous vous demandons de ne pas laisser sortir librement votre chat et s'il va dehors, aménager les installations nécessaires pour qu'il demeure chez lui.

Nous comptons donc sur votre collaboration afin d'assurer une belle qualité de vie pour tous les citoyens.

*Avec le beau temps qui arrive,
sortez, bougez mais
restez connectés.*

Suivez la
municipalité sur

facebook





Messages

LES BACS ET LES DÉMÉNAGEMENTS



Les bacs vert et brun sont la propriété de la municipalité et sont fournis aux occupants de chaque immeuble afin de faciliter les différentes collectes. Le numéro de série qui est apposé sur chacun de ceux-ci correspond à chaque adresse civique et ils ne doivent en aucun cas être transportés à une nouvelle adresse.



Si vous constatez que vous n'avez pas de bac vert ou brun à votre nouveau domicile, vous n'avez qu'à communiquer avec la municipalité afin d'en obtenir un. D'autre part, si vous désirez connaître les modalités de collecte pour chacun des services à votre nouvelle résidence, nous vous invitons à contacter la Régie au 450 774-2350 ou consulter leur site internet au www.regiedesdechets.qc.ca

RÉCUPÉRATION D'HUILES USÉES ET PEINTURES



Vous pouvez venir porter vos produits le samedi 4 juillet prochain de 10h à 11h dans le stationnement du centre communautaire

Assante comprend que lorsque vous posez des questions concernant vos finances, vous vous préoccupez de votre sécurité financière future, ainsi que celle de votre famille. Nous sommes en mesure de vous offrir non seulement l'expertise et les ressources, mais une écoute attentive et un soutien sans égal pour vous aider à atteindre vos objectifs, quels qu'ils soient.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui, et soyez bien conseillé.

C'est pourquoi nous sommes là.



Oliver L'Heureux, PL.Fin., MBA, CIM

Planificateur financier, conseiller en sécurité financière et conseiller en placement

Gestion de capital Assante ltée

1200 Daniel-Johnson Ouest

4^e étage, Bureau 4000

St-Hyacinthe, QC J2S 7K7

Bur : 450.250.0722 | Cell : 450.502.4744

olheureux@assante.com



Levée de l'interdiction pour les feux à ciel ouvert

Saint-Hyacinthe le 1^{er} juin 2020 – Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a décidé de modifier l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité, notamment pour la MRC des Maskoutains.

À l'approche de l'été, avec la feuillaison des arbres et arbustes et l'apparition de la verdure, ainsi que l'augmentation des taux d'humidité relative, les risques associés aux feux à ciel ouvert diminuent dans plusieurs régions, ce qui permet au MFFP de lever une partie de l'interdiction qui est en vigueur depuis la mi-avril.

Respecter la réglementation de sa municipalité

La réglementation municipale interdit à toute personne de faire un feu de brûlage sans avoir demandé et obtenu préalablement du directeur du service incendie de sa municipalité, un permis de brûlage émis en conformité avec le règlement applicable.

Les conditions d'obtention d'un permis de brûlage et les autres précisions utiles doivent être validées auprès du Service incendie de votre municipalité, notamment pour les éléments suivants :

- Un surveillant doit être sur place, de l'allumage jusqu'à l'extinction complète de l'incendie;
- Il faut avoir de l'équipement sur les lieux pour combattre l'incendie;
- L'amoncellement de matières combustibles doit être au maximum de 25 mètres carrés par 2,5 mètres en hauteur.
- Il ne faut pas utiliser les matières suivantes :
 - Pneus ou produits à base de caoutchouc;
 - Déchets ou ordures (construction ou autre);
 - Produits dangereux;
 - Tout produit proscrit par les lois ou règlements.
- Le brasier doit être à au moins 25 mètres de tout bâtiment ou structure combustible;
- Aucun brûlage n'est permis si la vitesse des vents dépasse 20 km/h;

- Aucun brûlage n'est autorisé si l'indice de la SOPFEU est **ÉLEVÉ, TRÈS ÉLEVÉ** ou **EXTRÊME**. Vous pouvez faire une vérification quotidienne sur le site de la SOPFEU au www.sopfeu.qc.ca.
- Il est important d'aviser le service incendie avant l'allumage et lors de l'extinction complète;
- Tout manquement constitue une infraction et est passible des sanctions prévues à la réglementation municipale.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec votre service incendie.



Guylain Lambert
Technicien en prévention des incendies



La grande
région
de Saint-
Hyacinthe
Tous l'Été

805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6
Tél. : 450 774-3127 | Cell. : 418 955-7071 | Téléc. : 450 774-7161
prevention.incendie@mrcmaskoutains.qc.ca | www.mrcmaskoutains.qc.ca



VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES 12 AU 18 AOÛT 2020

Les dates présentées dans le présent calendrier pourraient être modifiées, sans préavis, notamment pour répondre aux directives qui pourraient être émises par la Santé publique dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

- | | | |
|-------------------------|-------------|-----------------|
| - Route de Michaudville | - 6e rang | - Cécile |
| - Settecasi | - Graveline | - L'Heureux |
| - Grande Ligne | - Beaucage | - William Houde |

COLLECTE DES GROS REBUTS - 1ER JUILLET 2020

RÉSIDUS ACCEPTÉS :



Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles (table, chaise, bureau, lit, etc.), chauffe-eau, bain, douche, évier,

lavabo, toilette, téléviseur, micro-ondes, appareils électroniques, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attaché), arbre de Noël (artificiel), meubles de jardin, jouets d'enfants, équipement sportif (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur, etc.).

RÉSIDUS NON ACCEPTÉS :



Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à

l'huile, pneus, pièces de véhicules automobiles, tondeuse à gazon, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôtures, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes

Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.

LES GROS REBUTS DÉPOSÉS DANS DES REMORQUES, CAMIONS OU AUTRES NE SONT PAS RAMASSÉS.

SOYEZ LIBRE GRÂCE À NOTRE

SERVICE *Go!*

Écoutez vos chaînes favorites où que vous soyez!

A&E | CRAVE | RDS | STINGRAY | SUPER ÉCRAN | TVA SPORTS





Nos Annonceurs

ÉLECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
 RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & AGRICOLE

450 792-2447
 electricite@bryanjacques.com
 www.bryanjacques.com

 RBO: 5686-0106-01


Boucherie Gaudette

ABATTAGE ET DÉBITAGE POUR CONGÉLATEUR • COMPTOIR VIANDE
 EMBALLAGE SOUS VIDE • VIANDES FROIDES

Marie-Claude Grégoire, propriétaire
 450 792-3831 • C. 450 888-2457 • mcgregoire2457@gmail.com
 878, Saint-Edouard, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0

Accèspharma
 chez Walmart


Joanie Richard
 Pharmacienne propriétaire
 > Livraison gratuite dans votre secteur

5950, rue Martineau
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6
 T 450 796-4006 • F 450 796-4010
 pharmacie.jrichard@accespharma.ca
 www.accespharma.ca

Clinique de Massothérapie
Véronique Corbeil
 Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique, détente
 femme enceinte et bébé
 Drainage lymphatique
 Exfoliation corporelle et autres soins
 Certificats- cadeaux disponibles



450-792-3090
 cliniquemassov.c@gmail.com



Eric Mongeau
Philippe St-Sauveur
 Services Informatique

(450) 792-3391
 1310 rue Cécile, St-Jude (Québec) J0H 1P0
 services-emi@live.ca

St-Hyacinthe (450) 278-4636
Rive-Sud (514) 444-4636

LogiTech
INFORMATIQUE
 Se déplace chez vous!

Mareo Beaudry
 technicien réseautique
 logitech.info@mail.com
 Commercial - Résidentiel


Le Cheignon
 CENTRE ÉQUESTRE
 450-230-1994
 -Karelle Huard-

COURS D'ÉQUITATION WESTERN DÉBUTANTS ET AVANCÉS
 WWW.CENTREEQUESTRELECHEVIGNON.COM

DISTRIBUTION JACQUES DUBUC INC.
 Plus de 25 ans d'expérience



- Produits écologiques pour contrôle des mouches
- Désinfectants, savon dégraisseur et gants de nitrile
- Tous genres de produits d'éclairage
- Produits d'extermination

Jacques et Maxime Dubuc
 161, rang Ste-Rose, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0
 Sans-frais : 1 800 363-3552 • Tél. : 450 792-3908 • Cell. : 450 278-2669

NETTOYAGE D'AUTOS NICK
 450-702-3821
 Nettoyage d'autos Nick



ESTHÉTIQUE AUTOMOBILE
 SUR RENDEZ-VOUS
 Nicolas Courcy
 nettoyageautonick@hotmail.com

SERVICE DE VOYAGEMENT

Pour l'aéroport, à partir de votre résidence.
Service aller-retour

579 489-0102
 Jacques Beaudoin



Nos Annonceurs



Me Marie-Hélène Archambault,
LL.B., D.D.N.

Notaire et Conseiller juridique

395, route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec) **Tél.: (450) 787-3133**
Télé. (450) 787-3765

Pascal Roy-Laplante, ouvrier Agricole
3 ans d'expérience dans le domaine

Traite
Clippage



824 Rang Prescott, St-Louis J0G 1K0
Cell : 450-518-1201 courriel : proyl@hotmail.com

Salon à la fine pointe
Lyne Vincent

6635 avenue Boulanger
St-Hyacinthe

450-791-3987



Voyage **VASCO**
Galeries St-Hyacinthe
& l'Univers de la Croisière



Mélanie Girard
Propriétaire et conseillère en voyages
melanie@vascosthyacinthe.com
T. (450) 768-5412 #237
F. (450) 768-5413

Les Galeries St-Hyacinthe
3200, boul. Laframboise,
St-Hyacinthe (Qc)
J2S 4Z5
www.vascosthyacinthe.com



TRANSPORT D'EAU
Service rapide et courtois

1-800-463-0346

Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)
Agricole (bétail, lavage...)



Maçonnerie
MICHAUDVILLE

Éric Berthiaume
Président

Cellulaire **450.278.5734**

Maçonnerie générale

Pose de . briques
. pierres
. blocs

Réparation de tout genre
ESTIMATION GRATUITE

Tapis • Prêlart
Céramique • Vinyle
Plancher bois
Plancher chauffant



Détaillant:
Flextherm
Schluter

Les couvre-planchers **ALAIN MORIN inc.**

☎ 450 792-2007 742, Saint-Édouard
FAX: 450 792-2443 Saint-Jude, QC
info@couvreplanchersalainmorin.ca JOH IPO

Garderie privée en milieu familial

Les loulous du Boisé

41 rue du Boisé St-Louis J0G1K0
Milissa Beaumier 450-788-3865
milissabeaumier@hotmail.com



GLOBAL peintures
industrielles

Mario Bazin, président

802, Saint-Édouard T. 450-792-1844
Saint-Jude, Québec J0H 1P0 admin@globalpeintures.com

Espace publicitaire
disponible

50\$ pour 11 parutions



Nos Annonceurs

Service de garde
Les P'tits Loups



Hélène Levasseur, prop.
1245 route de Michaudville
St-Jude, Qc.
J0H 1P0
Tilou-levasseur@hotmail.ca
450-210-3187




LES PETROLES O. ARCHAMBAULT Inc.

39A, rang Amyot Est
Saint-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0
www.petrolesarchambault.com

Téléphone: 450 787-2370
Saint-Hyacinthe: 450 771-4328
Sans frais: 1 877 787-2370

Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Mazout

**Apprendre
español
ES FACIL**



Stella 450 788 3007
Cours d'espagnol

*Espace
publicitaire
disponible*

*50\$ pour
11 parutions*

Le courtier indispensable
Saint-Hyacinthe | Longueuil | Drummondville

dpaassurances.com **DPA** 1 800 361-9866
assurances

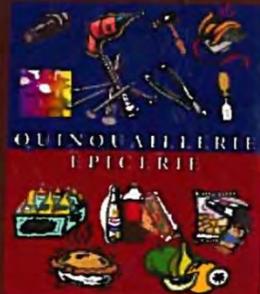


PME Comptabilité Plus
Chantal Balduc

Service de Comptabilité avec États Financiers
Service des paies et remises
Rapports Taxes, IFTA, CTG etc
Outils de gestion sur mesure
Déclarations d'impôts

Service courtois, minutieux et personnalisé

757, 6^{ème} rang, St-Jude, Qc, J0H 1P0
téléphone et télécopieur 450-792-3922
Courriel : pmecomptabiliteplus@hotmail.com

**LES ENTREPRISES
MAURICE BRAZEAU INC.**

QUINQUAILLERIE
ÉPICERIE

962, RUE SAINT-ÉDOUARD
SAINT-JUDE (QUÉBEC) J0H 1P0
TÉLÉPHONE : (450) 792-3891

Le Monde Imaginaire Des Tout Petits
Garderie Privée En Milieu Familial



Éducatrice Privée à la petite enfance
Mélanie Primeau 1450 rue Cécile RR1
Saint-Jude, Qc J0H 1P0
450-792-2180

COIFFURE SYLVIE CÔTÉ ROY



1275, route de Michaudville
St-Jude QC J0H 1P0

Sur rendez-vous
mer. 9h00 à 17h00
jeu. 9h00 à 18h00
ven. 9h00 à 19h00
sam. 8h30 à 12h00

450 792-2398

aux p'tits soins
Coopérative de solidarité

www.coopauxp'titssoins.com
450 771-0605



Nouveau

Services d'aide à domicile
Tarifs réduits grâce au PEFSAD
Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)



Nos Annonceurs



Lorraine Bousquet
(450) 792.3011
1281, route Michaudville
St-Jude, Québec
J0H 1P0
pavillon.traiteur@outlook.com
pavillonlerable.com

Salles de réception
Service de restauration pour
événements d'envergures
intérieurs & extérieurs
CLÉ en MAIN



CHRISTINA & YAN PROPRIÉTAIRES

GARAGE REMY LAPIERRE INC
1315, rue Saint-Édouard
Saint-Jude, QC J0H1P0
TÉL : 450 792-2131
INFO@GARAGELAPIERRE.CA

TANIA SLOBODIAN
DESIGNER DE JARDIN

Plan d'aménagement paysager
Consultation horticole
Installation d'éclairage paysager

450 792-2454 info@tsdesignerjardin.com

Les Serres Gaudette enr.



PLANTS DE FLEURS
ET DE LÉGUMES
CORBEILLES DE FLEURS
TOMATES DE SERRES

837, Ste-Rose, St-Jude, Qc J0H 1P0 Tél.: 792-3224 Fax: 792-2264



ROYAL LEPAGE
EXPERT
AGENCE IMMOBILIÈRE
FRANCHISÉE ET AUTONOME

JEAN-LUC PULINCKX
COURTIER IMMOBILIER

C 514.825.4588
F 514.312.9388
B 450.682.4666
jeanluc.pulinckx@royalpage.ca
COMMERCIAL



T: 450 792-2272
F: 450 792-3113

RENDRE VOTRE
COMMERCIAL

Propriétaire:
Jessy Provost
plomberieprojess@gmail.com

Tout de la vie, me vient avec aisance, joie et gloire.



Annick Corbeil
praticienne
Accès Bar

*Sur rendez-vous dans le
confort de votre foyer*
450-501-9067



Entreprise
S. Gaudette

RBQ : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien

450 792-2392
info@sgaudette.com • sgaudette.com
401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0



Daniel Guertin
Courtier immobilier agréé
www.danielguertin.com



Mélissa Guertin
Courtier immobilier
www.melissaguertin.com

viacapitale
AFFAIRES Daniel Guertin
450 250 0555
Agence immobilière

1906, rue des Cascades, bureau 203, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3J5



Nos Annonceurs

RESTAURANT

ENTRE AMIES

Déjà 22 ans

Spécialité: Poulet roti
 Pizza • Sous-Marin • Club Sandwich
 Cuisine rapide et table d'hôte
Déjeuner
 1384, de Michaudville, St-Jude (Québec) J0H 1P0
Tél.: (450) 792-3736

Espace publicitaire disponible

50\$ pour 11 parutions

Espace publicitaire disponible

50\$ pour 11 parutions

Massothérapie

Chantal Desmarteau

Détente

- Circulation sanguine
- relaxation

♥ *Certificat cadeau*

Thérapeutique

- Nerf sciatique
- Tendinite
- Torticolis
- Épicondylite
- Maux de tête
- Douleurs : dos, cou, épaules



Reçu pour assurance Membre F.Q.M.

Cell : 450-779-5702 Tél : 450-792-2160

965 rue Claing St-Bernard-de-Michaudville

ROYAL LEPAGE
 Multi-Services
 AGENCE IMMOBILIERE

Jocelyn Bachand
 Courtier immobilier résidentiel
450-501-9589
 jbachand@royallepage.ca

1385, avenue Choquette, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 6E9
 Bur. : 450-252-8888 • Fax : 450-774-4274

NETTOYAGE
S. Blais inc.
 COMMERCIAL - INDUSTRIEL - RÉSIDENTIEL

450-278-1325
 1524, ROUTE DE MICHAUVILLE, ST-JUDE, J0H 1P0

Espace publicitaire disponible

50\$ pour 11 parutions

CLAUDE BOURGALT Enr.

Soudure plastique & fibre de verre

- Automobile
- Equipement lourd
- Agricole
- Industriel

450 792-3378

422, Salvail Sud, St-Jude



BIENVENUE À NOS NOUVEAUX BÉBÉS !



Le conseil municipal, en adoptant sa politique familiale, voulait souligner d'une façon particulière l'arrivée d'un nouveau petit dans son village. C'est ainsi qu'un bénévole va rencontrer les parents de chaque nouveau-né afin de leur remettre un panier d'accueil au nom de la municipalité.

Nous demandons votre contribution en appelant au bureau municipal au 450-792-3855 pour nous informer d'un nouveau-né à Saint-Jude, car c'est une information que nous ne possédons pas.

TARIFS POUR LA PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL LE ROCHVILLOIS (pour 11 parutions)

Vous êtes en affaires et vous désirez vous faire connaître et cibler la population de Saint-Jude ? Contactez Pascale Brouillard au bureau municipal pour insérer votre carte professionnelle dans *Le Rochvillois* Tél. (450) 792-3855 poste 8001.

Carte professionnelle 50 \$/année pour 11 parutions. Est incluse dans ce coût, un pleine page annuellement. Vous pourrez déterminer la date de parution de la page au moment qui vous convient.

PUBLICITÉ	TARIF
Carte professionnelle standard	50 \$/année
Espace de 2 cartes professionnelles	75 \$/année
1/2 page de publicité + 1 page complète	200 \$/année
1 page complète de publicité	300 \$/année
1 page de publicité pour une parution	40 \$/unité
1/2 page de publicité pour une parution	20 \$/unité
1/4 page de publicité pour une parution	10 \$/unité
1/4 page de publicité annuelle	100 \$/année
Abonnement postal au journal	30 \$/année

UN MARIAGE EN VUE ? UNE FÊTE DE FAMILLE À CÉLÉBRER ? SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ LOUER DES LOCAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ?

Un tarif est appliqué pour la location des locaux du centre communautaire. Cependant, les locaux sont **prioritairement** utilisés, et ce, sans frais, par les organismes à but non lucratif de la municipalité de Saint-Jude. Il s'agit de s'adresser au bureau municipal au 450-792-3855 pour réserver et de signer un contrat de location. **À ces montants, il faut ajouter les taxes en vigueur.**

Tarif pour la location des locaux du centre communautaire :

LOCAL	TARIF 1-100 personnes	TARIF 101-300 personnes
Salle Roger-Roy		
- sans musique, sans danse	150.00 \$	150.00 \$
- avec musique, sans danse	170.00 \$	180.00 \$
- avec musique, avec danse	190.00 \$	210.00 \$
Cuisinette seulement	45.00 \$	
Salle des patineurs	85.00 \$	
Non-résidants	+60.00 \$	+60.00 \$

JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



Maire

M. Yves de Bellefeuille (450) 888-0663

Conseillers

M. Sylvain Lafrenaye (450) 792-3864
M. Francis Grégoire (450) 792-2024
Mme Anolise Brault (450) 792-2391

M. Maxim Bousquet (450) 230-1554
M. Marco Beaudry (450) 278-4636
Mme Annick Corbeil (450) 501-9067

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra à 20 h et aura lieu à la date suivante :
6 juillet 2020.

Personnel du bureau municipal

Nancy Carvalho, directrice générale
Dominique Plouffe, directrice générale adjointe
Pascale Brouillard, commis de bureau
David Jacob, inspecteur municipal
Inspecteur en bâtiment (urbanisme et émission des permis)
Disponible les lundis et vendredis de 9 h 00 à 16 h 30.
Maxime Girard, coordonnateur en loisirs



Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, est disponible sur rendez-vous pour rencontrer les citoyens et citoyennes de Saint-Jude au bureau municipal.

BUREAU MUNICIPAL

Adresse : 940, rue du Centre
Téléphone : (450) 792-3855
Télécopieur : (450) 792-3828
Courriel : munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca
Site internet : www.saint-jude.ca
lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE 9-1-1

Adresse de la caserne : 1427 rue Ste-Catherine
Directeur intérimaire: M. Francis Grégoire

LOCAL DES LOISIRS

Adresse : 922, rue du Centre

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse : 930, rue du Centre
Téléphone : (450) 792-3855 poste 8007

BIBLIOTHÈQUE

Adresse : 926, rue du Centre
Téléphone : (450) 792-3855 poste 8005
Courriel : biblio-st-jude@hotmail.com

MAISON DES JEUNES

Adresse : 1426, rue Saint-Pierre
Téléphone : (450) 250-2488
Courriel : mdj4vents@hotmail.com

FABRIQUE OU ÉGLISE SAINT-JUDE

Adresse : 931, rue Saint-Édouard
Téléphone : (450) 792-3943
curé : Gérard Saint-Pierre

FADOQ

Adresse : 930, rue du Centre
Téléphone : (450) 250-2485
Télécopieur : (450) 924-0953
Courriel : info@fadoqstjude.com
Site internet : www.fadoqstjude.com

ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS (Pavillon Saint-Jude)

Adresse : 1441, rue Saint-Pierre
Téléphone : (450) 773-0260

BUREAU DE POSTE (Saint-Bernard-de-Michaudville)

Adresse : 405, rue Principale
Téléphone : (450) 792-3266
Heures d'ouverture : Lundi au vendredi 9 h à 11 h 30
lundi, mardi, merc., vend. 16 h à 17 h 30
jeudi 17 h 30 à 19 h

CLSC SAINT-JUDE

Adresse : 938, rue du Centre, Saint-Jude
Téléphone : (450) 768-1200

Heures d'ouverture : Mercredi 8 h à 12 h

Prélèvements de 8 h 20 à 10 h sur rendez-vous (Infirmier-ère surplace, service de prise de sang et autres)

La clinique de vaccination des bébés est ouverte les 3es mardis du mois en avant-midi au CLSC de Saint-Jude. Pour prendre rendez-vous, il s'agit de contacter le centre de rendez-vous du CLSC au 450-778-2572 poste 6003.

Tous vos articles devront nous parvenir pour le 1^{er} de chaque mois avant 16 h au bureau municipal à l'adresse suivante : 940, rue du Centre, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0 ou par courriel : adminstjude@mrcmaskoutains.qc.ca. Consultez notre site web : www.saint-jude.ca.

LIENS D'INTÉRÊT

Centre d'intervention de crise
(450) 774-6952
1-844-774-6952 (sans frais)
www.contactry.qc.ca

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
(450) 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca

Dépôt des matières recyclables
1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
(450) 773-8401
www.cssh.qc.ca

MRC Maskoutains
(450) 774-3141
www.mrcmaskoutains.qc.ca

Transport adapté
(450) 774-8810
mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca

Transport collectif
(450) 774-3173
tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca

Régie d'aqueduc
(450)792-2001

Réseau Internet Maskoutain
(450) 250-5050
www.rimaskoutain.com

TAXES MUNICIPALES 2020

1^{er} versement : 1er mars 2020
2^e versement : 1er juin 2020
3^e versement : 1er septembre 2020

